

## **Questionnaire aux listes présentes aux élections municipales, 15 et 22 mars 2020**

*L'ASPAHR, Association de Sauvegarde du Patrimoine artistique et historique roussillonnais est une association départementale, fondée en 1963 par l'historien archéologue Pierre Ponsich, vite rejoint dans son projet par René Puig, alors premier adjoint au maire de Perpignan en charge de la Culture, qui, depuis plus de cinquante ans, malgré des interruptions, travaille pour attirer l'attention sur la valeur du patrimoine culturel du pays catalan et dénoncer, quand il le faut, les atteintes dont il est l'objet. Relancée par une nouvelle équipe en 2017, l'ASPAHR souhaite que les valeurs qu'elle défend, dont elle est persuadée qu'elles constituent un atout pour ce pays, puissent être partagées par le plus grand nombre. Pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine, l'action des communes est souvent déterminante. C'est pourquoi l'association a souhaité diffuser le plus largement possible aux candidats de toutes les communes un questionnaire, destiné à attirer leur attention sur les enjeux du patrimoine et porter à la connaissance du public les réponses des candidats, bien évidemment dans le respect des opinions ou positions exprimées, appréciées uniquement par rapport aux objectifs d'intérêt général que constituent la conservation, la valorisation et la mise à la disposition du public du patrimoine catalan de notre département.*

## **Questionnaire adressé aux candidats aux élections municipales 2020 des Pyrénées-Orientales :**

1- Quelle importance attachez-vous à la connaissance et la conservation du patrimoine, qu'il soit matériel (artistique et historique), immatériel (usages, savoir-faire, expressions culturelles) ou naturel dans la gestion communale ?

2- Considérez-vous le patrimoine artistique, historique et naturel de votre commune comme un levier de développement local ? Etes-vous favorable à des actions pour sa meilleure connaissance (inventaires, enquêtes, études & recherches) et sa prise en compte dans les domaines de compétence qui sont ceux de la commune ou de l'intercommunalité (urbanisme, gemapi, etc) ?

3- Quelles mesures ou quels projets de préservation, de restauration, de mise en valeur du patrimoine (bâti, matériel, immatériel, naturel) de votre commune envisagez-vous ?

4- Etes-vous favorable au suivi de l'architecture traditionnelle dans le cadre des compétences qui sont celles de la commune, y compris par le contrôle des autorisations de construire sur le bâti ancien ? Envisageriez-vous un dispositif spécifique d'aide à la conservation de l'architecture traditionnelle dans le cadre de la commune ?

5- Quelles actions de promotion ou de communication envisagez-vous pour faire connaître et pour mettre à la disposition du public le patrimoine de votre commune ?

6- Considérez-vous que l'église de votre commune puisse être ouverte au public et surveillée durant certaines périodes de l'année ? Etes-vous disposé à apporter les moyens nécessaires dans ce but ?

7- Quelle part de budget pérenne prévoyez-vous pour la sauvegarde, la conservation, la valorisation du patrimoine ? (préciser un montant en euros, par rapport au budget total de la commune ; éventuellement, citer une enveloppe globale pour l'ensemble du mandat)

8- Envisagez-vous une action commune, au sein de l'intercommunalité dont votre commune fait partie, pour la gestion, la communication et la promotion du patrimoine ? Soutenez-vous, dans un tel cadre, la création d'emplois permanents qualifiés ?

9- Etes-vous favorable à une initiation au patrimoine local dans le temps scolaire sur votre commune, ou dans le territoire dont elle fait partie ? Etes-vous disposé à contribuer aux moyens nécessaires à une telle action ?

10- Quelles mesures et quels moyens comptez-vous mettre en place pour informer et associer les associations de sauvegarde du patrimoine actives sur votre commune ou dans le territoire du département ? Comptez-vous leur attribuer des moyens pour mener à bien leurs activités ?

**Communes (sauf Perpignan) disposant d'équipements culturels patrimoniaux (musées ou autres lieux culturels ouverts au public en permanence, au moins une partie de l'année)**

11- Envisagez-vous de pérenniser et de développer les établissements culturels patrimoniaux de votre commune, ou de l'intercommunalité dont votre commune fait partie ?

12- Dans cette perspective :

- envisagez-vous de doter ces établissements d'un personnel qualifié suffisant ? (personnel responsable, encadrement, personnel pour la médiation)

- de doter ces établissements d'un budget de fonctionnement suffisant et favorisant leur rayonnement (production d'évènements, d'expositions, de publications, d'actions multimédia) ?

13- Dans le cas spécifique de musées, envisagez-vous :

- s'ils ne sont pas « Musée de France », d'essayer de le devenir ?

- s'ils sont formés autour de collections historiques, archéologiques ou artistiques, de leur attribuer un budget annuel d'acquisition et de restauration des collections ? (donner un ordre de grandeur, en €)